

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
193<sup>e</sup> année  
9 mars 2017  
n° 10 / 7723<sup>e</sup>  
pages 497 à 560

## CHRONIQUES / Procédure civile

L'accès à la justice

> *Loïc Cadiet*

522

Justice prédictive : la fin de l'aléa judiciaire ?

> *Bruno Dondero*

532

## ÉDITORIAL

497 La haine du droit, *Nicolas Dissaux*

## ACTUALITÉS

- 500 Droit au déréfèrencement (données sensibles) : portée de l'arrêt *Google Spain*
- 502 TAEG (règle de l'arrondi) : question préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne
- 505 Agent immobilier (mandat) : nullité demandée par le locataire en cas de congé
- 507 Assignation (formalisme) : exception au principe de rétroactivité de la jurisprudence
- 509 Avoirs détenus à l'étranger (régularisation) : inconstitutionnalité partielle du régime
- 511 Assistance médicale à la procréation (exportation de gamètes) : condition d'âge des hommes
- 512 Heures supplémentaires : fixation du contingent par accord d'entreprise
- 514 Travail temporaire (prime annuelle) : calcul de l'assiette de l'indemnité de congés payés
- 515 Compétence européenne (Bruxelles I) : domiciliation et notion de principal établissement

## POINTS DE VUE

- 519 Le *Brexit* et la « dictature élective », *Aurélien Antoine*
- 521 Le *Brexit* au cœur de la procédure, *Yves Laurin*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 539 **Panorama** : Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*
- 550 **Notes** : Un nouvel exemple de licenciement discriminatoire : le refus de prestation de serment pour motif religieux, note sous *Soc. 1<sup>er</sup> févr. 2017, Jean Mouly*
- 555 Quelle sanction pour la violation du devoir d'information médicale ?, note sous *Civ. 1<sup>re</sup>, 25 janv. 2017, Scarlett-May Ferrié*

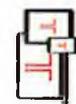
## ENTRETIEN

- 560 Mélanie Belot - Accès au droit : les apports de la loi « J21 »

DALLOZ



Version numérique incluse\*



321710  
9 782243 217100

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Fiorine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2017

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

## ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

497

La haine du droit

## ACTUALITÉS

500

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (consentement de l'époux):  
proportionnalité de l'engagement,  
*Com.* 22 févr. 2017

#### Commerce électronique

Droit au déréférencement (données sensibles):  
portée de l'arrêt *Google Spain*,  
*CE* 24 févr. 2017

#### Concurrence-Distribution

Rupture des relations commerciales:  
portée d'une clause attributive de juridiction,  
*Com.* 1<sup>er</sup> mars 2017

#### Consommation

TAEG (règle de l'arrondi): question  
préjudicielle à la Cour de justice de l'Union  
européenne, *TI Limoges*, 1<sup>er</sup> févr. 2017

#### Propriété intellectuelle

Marque enregistrée (langage courant):  
caractérisation de l'usage à titre  
de métaphore, *Com.* 1<sup>er</sup> mars 2017

#### Société et marché financier

Groupement foncier agricole (retrait  
de l'associé): contrôle de proportionnalité,  
*Civ.* 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> mars 2017

504

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Accident de la circulation (recours  
subrogatoire): constitutionnalité du régime,  
*Cons. const.*, 24 févr. 2017

#### Famille-Personne-Succession

Filiation (preuve): communication  
impérative de la cause au ministère public,  
*Civ.* 1<sup>er</sup>, 22 févr. 2017

505

### DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Agent immobilier (mandat): nullité demandée  
par le locataire en cas de congé,  
*Cass.*, ch. mixte, 24 févr. 2017

506

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Radiodiffusion par câble (droit d'auteur):  
portée de la directive du 22 mai 2001,  
*CJUE* 1<sup>er</sup> mars 2017

506

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Vente à la sauvette (exploitation):  
caractérisation du délit, *Crim.* 21 févr. 2017

### Presse et communication

Assignation (formalisme): exception  
au principe de rétroactivité de la jurisprudence,  
*Civ.* 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> mars 2017

Liberté d'information (vie privée):  
office du juge et débat d'intérêt général,  
*Civ.* 1<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> mars 2017

### Procédure pénale

Bien placé sous main de justice:  
office du juge saisi d'une requête  
en restitution, *Crim.* 22 févr. 2017

508

### DROIT PUBLIC

#### Fiscalité

Cumul de sanctions fiscales et pénales:  
validité au regard des conventions  
internationales, *Crim.* 22 févr. 2017

Avois détenus à l'étranger (régularisation):  
inconstitutionnalité partielle du régime,  
*Cons. const.*, 1<sup>er</sup> mars 2017

Taxe foncière (propriété bâtie): constitutionna-  
lité du régime, *Cons. const.*, 24 févr. 2017

#### Santé publique

Soins psychiatriques (prolongation  
d'hospitalisation): qualité pour saisir le juge  
des libertés, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 22 févr. 2017

Assistance médicale à la procréation  
(exportation de gamètes): condition d'âge  
des hommes, *TA Montreuil*, 14 févr. 2017

512

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Heures supplémentaires: fixation du contin-  
gent par accord d'entreprise, *Soc.* 1<sup>er</sup> mars 2017

CHSCT (recours à un avocat): fixation  
du montant des honoraires par le juge,  
*Soc.* 22 févr. 2017

Travail temporaire (prime annuelle):  
calcul de l'assiette de l'indemnité  
de congés payés, *Soc.* 1<sup>er</sup> mars 2017

515

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Notification d'un acte au Maroc: remise  
de l'acte auprès des autorités compétentes,  
*Civ.* 2<sup>e</sup>, 23 févr. 2017

Compétence européenne (Bruxelles I):  
domiciliation et notion de principal  
établissement, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 22 févr. 2017

#### Profession juridique et judiciaire

Juges non professionnels (responsabilité):  
sort de l'action civile après relaxe,  
*Crim.* 22 févr. 2017

#### Voie d'exécution

Saisie-attribution: décompte distinct  
en cas de pluralité de titres exécutoires,  
*Civ.* 2<sup>e</sup>, 23 févr. 2017



## POINTS DE VUE

519 Le *Brexit* et la « dictature élective »  
par Aurélien Antoine

521 Le *Brexit* au cœur de la procédure  
par Yves Laurin



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

522 L'accès à la justice  
Réflexions sur la justice à l'épreuve  
des mutations contemporaines de l'accès à la justice  
par Loïc Cadiet

532 Justice prédictive : la fin de l'aléa judiciaire ?  
par Bruno Dondero

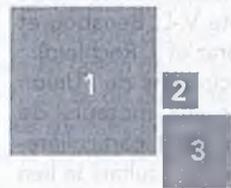
### PANORAMA

539 Droit de la consommation  
janvier 2016 - décembre 2016  
par Hélène Aubry, Élise Poillot  
et Natacha Sauphanor-Brouillaud

### NOTES

550 Un nouvel exemple de licenciement discriminatoire :  
le refus de prestation de serment pour motif religieux,  
*note sous Soc. 1<sup>er</sup> févr. 2017*  
par Jean Mouly

555 Quelle sanction pour la violation du devoir d'information  
médicale ?, *note sous Civ. 1<sup>er</sup>, 25 janv. 2017*  
par Scarlett-May Ferrié



## ENTRETIEN

560 Mélanie Belot  
Accès au droit : les apports de la loi « J21 »

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sort, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:  
- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);  
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);  
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);  
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**